L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 19 AVRIL 1888,

PETITES ANNONCES.

PENSION—Grandes chambres bien aérées, à $7, $3 et $1 la semaine; pension, $3.50; dans une famille française. 216 Bourbon, entre Dumaine et St-Philippe. 4avril—

A. Phillips, notaire, 5 Coml. Place, peut prêter sur hypothèque de $60 à $90,000.
26 déc—1m

A LOUER.

MAISON à louer—Encoignure Dumaine et Bourgogne avec installation de comptoir et étagères pour grocerie ou magasin. S'adresser 5 & 137 rue St. Pierre.
24mar—1m.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John Lynch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 23,054—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par James Gallier, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
10 avril—10 19 29

Succession de Simon Chas. Gautrau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 23,721—Division E—Attendu que Ernestine Tardy, veuve de Simon Chas. Gautrau, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Simon Chas. Gautrau, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
10avril 10.19.29

Succession de Léon Lippman et Mme Thérèse Picard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 23,326—Division E—Attendu que Samuel Lippman a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thérèza Lippman, épouse décédée de feu Picard, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
10avril 10.19.29

Succession de Susannah O'Brien.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 22,974—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Ellen Norton, veuve de Henry F. Brouard, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
15 avril—15 20 24

Succession de Mary Buckley Mullen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 23,746—Division C—Attendu que Felix Mullen a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mary Buckley Mullen, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
11avril—11 15 20

Succession de W. H. H. Brooks.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,744—Division E—Attendu que Pastine Brooks a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu W. H. H. Brooks, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
10avril—11,15,20.

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
Edward L. Hall vs ses Créanciers—No 23,627—Div A—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Edward L. Hall soit et est, par le présent, acceptée par la Cour; que les créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et siège pardevant Robert P. Tipton, notaire en cette ville, le 17avril—19me jour de mai 1888, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et attendu que les autres formalités judiciaires, contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire, soient suspendues.

Mde Orléans, 18 avril 1888.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. B RANKIN, Député Greffier.
19 avril—3t au 19 mai

H. Grroebel & Co. vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 19,625—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte de produit provisoire présenté par Olivier Maronneau, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
11avril—13 18 22

Chas. Van Benthuysen vs ses créanciers et ses créanciers de Van Benthuysen & Grunebergh, ou Crescent Jelly Manufacturing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 22,718—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par le exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
11avril—11 15 20

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District, paroisse d'Orléans. Compagnie d'Assurance Factors & Traders vs. Ellen S. Wood—No 23,458—Division A—A ceux que le présent avis concerne, salut! Attendu que vente du Shérif, le 10 mai 1875, en vertu d'un writ de saisie et de vente issu dans l'affaire intitulée: Factors & Traders Insurance Company vs. Ellen S. Wood, No 6471, du dossier de l'ancienne Cinquième Cour de District, paroisse d'Orléans (aujourd'hui transférée à cette Honorable Cour, avec le No 23,458), la Compagnie d'Assurance Factors & Traders citée dessus dite, a acheté la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième District de cette ville, borné de deux côtés par la rue Calliope, Delord, Camp et Nalades (aujourd'hui St-Charles) désigné comme le terrain No 2 sur un plan dressé par Edmond de A. Maurureau, notaire en cette ville, en 1853; le dit terrain mesure trente-un pieds trois pouces de façade sur Calliope sur une profondeur de cent vingt-sept pieds sept pouces sept lignes entre lignes parallèles.

Et attendu que la susdite vente de la dite propriété a été faite plus haut a été, dans la dite affaire, vendue et adjugée à la dite compagnie d'Assurance Factors & Traders, et que le dit décret d'adjudication a été signé par le Juge de la paroisse d'Orléans en vertu de l'autorité dont il a été revêtu par la loi—la dite propriété ayant été achetée par la dite compagnie pour la somme de trois mille cent piastres, laquelle somme a été payée par la dite compagnie.

Et attendu que le dit shérif a exécuté un ordre de vente en faveur de ladite Compagnie d'Assurance Factors & Traders, ordre sous la date du 3 novembre 1875, dûment enregistré et par le quel la propriété transférée était et est encore de droit présumé:

Et attendu que ladite Compagnie d'Assurance Factors & Traders, a immédiatement pris possession de ladite propriété et en a depuis lors, en paix, continuellement et sans contestation aucune, joui:

Et attendu que la Compagnie d'Assurance Factors & Traders a demandé à ce tribunal une monition conformément à la loi et aux sections 722 et 2373 de l'acte No 95, approuvé le 10 mars 1870, connu comme les Statuts Revisés de la Louisiane:

Et attendu maintenant, la prière et l'application de ladite compagnie d'assurance Factors and Traders ont été accordées, et cette monition a été ordonnée en conséquence, et toutes les personnes intéressées dans ladite propriété capable de revendiquer un droit titre ou réclamation contre la propriété ci-dessus, pour une informalité dans la publication des actes, procédures, description ou indication, ou en vertu d'irrégularité ou illégalité dans la vente, ou tout autre défaut, ces personnes sont par les présentes, sommées en nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, de faire valoir dans les trois jours qui suivent la date de la publication première de cette monition dans les feuilles publiques, la raison pour laquelle la dite vente ne devrait pas être confirmée et homologuée.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
Chas. Van Benthuysen vs ses créanciers et ses créanciers de Van Benthuysen & Grunebergh, ou Crescent Jelly Manufacturing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 22,718—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par le exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
11avril—11 15 20

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUE.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire écrasant, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Grands Tirages à Numéro Simple sont tirés tous les mois, et ses Grands Tirages Trimestriels ont lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre

Nous déclarons, par le présent, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

A. L. Tissot
Jas. B. Rankin
COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,
—a—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 8 MAI 1888.
—a—
GROS LOTS
$150,000

AVIS.---Billets $10 seulement
DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .. de	50,000..	50,000
1 Lot de	20,000..	20,000
2 Lots de	10,000..	20,000
4 Lots de	5,000..	20,000
20 Lots de	1,000..	20,000
50 Lots de	500..	25,000
100 Lots de	300..	30,000
200 Lots de	200..	40,000
500 Lots de	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation	$300..	$30,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
1000 .. de terminaison	50..	50,000
3,179 Lots s'élevant à		$535,000

☞ Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser en sonnigé. Votre écriture devra être distincte et la signature lisible. On assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
La New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence de Messieurs Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. D'ailleurs nous donnons des certificats pâlés plus bas.

MONITION.—COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. Compagnie d'Assurance Factors & Traders vs. Ellen S. Wood—No 23,458—Division A—A ceux que le présent avis concerne, salut! Attendu que vente du Shérif, le 10 mai 1875, en vertu d'un writ de saisie et de vente issu dans l'affaire intitulée: Factors & Traders Insurance Company vs. Ellen S. Wood, No 6471, du dossier de l'ancienne Cinquième Cour de District, paroisse d'Orléans (aujourd'hui transférée à cette Honorable Cour, avec le No 23,458), la Compagnie d'Assurance Factors & Traders citée dessus dite, a acheté la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième District de cette ville, borné de deux côtés par la rue Calliope, Delord, Camp et Nalades (aujourd'hui St-Charles) désigné comme le terrain No 2 sur un plan dressé par Edmond de A. Maureau, notaire en cette ville, en 1853; le dit terrain mesure trente-un pieds trois pouces de façade sur Calliope sur une profondeur de cent vingt-sept pieds sept pouces sept lignes entre lignes parallèles.

Et attendu que la susdite vente de la dite propriété a été faite plus haut a été, dans la dite affaire, vendue et adjugée à la dite compagnie d'Assurance Factors & Traders, et que le dit décret d'adjudication a été signé par le Juge de la paroisse d'Orléans en vertu de l'autorité dont il a été revêtu par la loi—la dite propriété ayant été achetée par la dite compagnie pour la somme de trois mille cent piastres, laquelle somme a été payée par la dite compagnie.

Et attendu que le dit shérif a exécuté un ordre de vente en faveur de ladite Compagnie d'Assurance Factors & Traders, ordre sous la date du 3 novembre 1875, dûment enregistré et par lequel la propriété transférée était et est encore de droit présumé:

Et attendu que ladite Compagnie d'Assurance Factors & Traders, a immédiatement pris possession de ladite propriété et en a depuis lors, en paix, continuellement et sans contestation aucune, joui:

Et attendu que la Compagnie d'Assurance Factors & Traders a demandé à ce tribunal une monition conformément à la loi et aux sections 722 et 2373 de l'acte No 95, approuvé le 10 mars 1870, connu comme les Statuts Revisés de la Louisiane:

Et attendu maintenant, la prière et l'application de ladite compagnie d'assurance Factors and Traders ont été accordées, et cette monition a été ordonnée en conséquence, et toutes les personnes intéressées dans ladite propriété capable de revendiquer un droit titre ou réclamation contre la propriété ci-dessus, pour une informalité dans la publication des actes, procédures, description ou indication, ou en vertu d'irrégularité ou illégalité dans la vente, ou tout autre défaut, ces personnes sont par les présentes, sommées en nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, de faire valoir dans les trois jours qui suivent la date de la publication première de cette monition dans les feuilles publiques, la raison pour laquelle la dite vente ne devrait pas être confirmée et homologuée.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
11avril—13 18 22

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 19 AVRIL 1888,

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil de la propriété de valeur connue sous le nom de "Presse à Coton Mississippi", avec presse à vapeur, machines et accessoires, dans le carré d'Ident borné par les rues Tchoupitoulas, Market, Richard et Religieuse.

—ET—

Une propriété de valeur, bâtisse connue sous le nom de "Branch Cotton Press" ou "Branch Warehouse", dans le carré d'Ident borné par les rues Tchoupitoulas, Market, Religieuse et St-James.

Henry Trémoulet, agent, vs. R. N. Lewis et William Lynd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,666—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 mai 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain carré d'Ident, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connu sous le nom de "Branch Cotton Press" ou la presse à vapeur, machines et accessoires et tous les droits, passages, privilèges et servitudes y appartenant, situé dans le Premier district de cette ville, et borné par les rues Tchoupitoulas, Market Richard et Religieuse, lequel carré d'Ident mesure trois cent dix neuf pieds huit pouces et demi de façade de chacune des rues Tchoupitoulas et Religieuse, et deux cent cinquante cinq pieds neuf pouces et deux lignes de profondeur entre rue Market et Religieuse. Le tout conformément à un plan dressé par James Gallier, architecte, en date du 5 février 1843, déposé en l'étude de H. L. Bonas, ancien notaire en cette ville.

2° Et une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations de cet dit sept cent cinquante pieds sept pouces de façade sur Branch Warehouse et tous les droits, passages et servitudes qui y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'Ident borné par les rues Market, Tchoupitoulas, Religieuse et St-James, faisant partie de la moitié du dit carré et mesurant conformément au plan ci-dessus mentionné, deux cent cinquante-cinq pieds neuf pouces et deux lignes de façade sur la rue Market, cent cinquante-neuf pieds dix pouces et une ligne de façade sur la rue Religieuse et deux cent cinquante-cinq pieds neuf pouces et deux lignes en côté de la rue St James.

Etant les mêmes propriétés acquises par Robert N. Lewis et William Lynd de la veuve J. B. Letorey et autre, selon l'acte passé pardevant Charles G. Andry, notaire, le 11 juin 1884, titre enregistré, bureau des transferts, livre 119 folio 578.

Saisies dans la susdite affaire.

Conditions—1° Comptant une somme suffisante pour payer la réclamation du plaignant, soit deux mille deux cent cent six-huit dollars ($2218.00) avec intérêt au taux de 8 0/0 par an du 12 juin 1887 jusqu'au paiement. Cinq pour cent sur le dit montant du principal avec intérêt pour honoraires d'avocat, le coût et les frais de vente et de cahier des charges de ville et d'Etat dues sur les dites propriétés.

2° L'acquéreur assumera (pour le montant de la somme) le paiement de quatre certains billets à ordre, chacun pour la somme de neuf cent quatre vingt dix-neuf 63/100 dollars ($899.63) tous datés le 11 juin 1884, et payables quatre ans après date, à la banque des Citoyens de la Louisiane et portant intérêt au taux de huit pour cent par an à partir de leur date jusqu'à parfait paiement, tirés par Robert N. Lewis et William Lynd à leur ordre et par eux endossés et garantis par le pétitionnaire, hypothèque sur les propriétés concernant avec la réclamation du demandeur, selon un acte pardevant Charles G. Andry, notaire, le 11 juin 1884.

3° Et le reste du prix d'adjudication (s'il y en a), comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 avril—17,24—mai 1,8,15,19.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lucien Baron vs Emile R. Chevalier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,244.—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 mai 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Tricoche, Quirk et Gibbons, et désigné par le plan dressé par L. H. Pilie, le 25 mars 1871, dont une copie est annexée à un acte passé pardevant Eugène Kernion, notaire, en date du 31 décembre 1870, dûment enregistré au bureau des transferts livre 98, folio 310.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.
18 avril—18 25—mai 2 9 16 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Graver.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,930—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 16 mars 1888 et signé le 4 avril 1888 à moi adressée par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 mai 1888, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient, y compris les droits, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'Ilet numéro vingt, borné par les rues Urquhart, Villeré, (anciennement Gibrol), Féliciana et Clouet, désignés par les numéros huit et neuf, contigus l'un à l'autre, et mesurant chacun, trente et un pieds de face à la rue Clouet, sur une profondeur de cent dix sept pieds quatre pouces six lignes, entre lignes parallèles.

Acquis par Jacob Burger de William Johnson d'après un acte passé pardevant André Doriocourt, jr. notaire, le 22 décembre 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme la propriété de Jacob Burger.

Conditions—Cette crière étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus fort et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit. L'acquéreur fournissant un bon avec sûreté bonne et solvable, portant intérêt au taux de 8 0/0 par an de la date de la vente et hypothèque spéciale sur la dite propriété jusqu'à paiement final. Le prix sera réduit du montant de son enchère et paiera comptant les frais d'impressions, du shérif, du greffier, etc., soit environ cent cinquante piastres; et de plus les taxes d'Etat, de paroisse et municipales sur la dite propriété, s'élevant à environ vingt piastres.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11avril—11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Tabac, meubles, etc.

Dans l'affaire de Nicholas Rose vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,298—En vertu d'un ordre de vente daté du 12 avril 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci après désignés le MARDI, 24 avril 1888, à 10:30 A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux No 3 rue Carroll, entre les rues Pardido et Pandras.

Environ 15 balles de tabac de la Havane.

Environ 396 livres cajes.

96 livres feuilles.

131 livres Binder.

Aussi, un lot de tables, chaises, meubles, moules, presses, selon un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.
13 avril—13, 19, 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un partage.

Clara Ann Nelson vs P. J. Isabelle, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 16,598—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendus le 13 mars 1888 et signé le 14 mars 1888 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés le MARDI, 24 avril 1888, à 10:30 A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux No 3 rue Carroll, entre les rues Pardido et Pandras.

Environ 15 balles de tabac de la Havane.

Environ 396 livres cajes.

96 livres feuilles.

131 livres Binder.

Aussi, un lot de tables, chaises, meubles, moules, presses, selon un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.
13 avril—13, 19, 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un partage.

Clara Ann Nelson vs P. J. Isabelle, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 16,598—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendus le 13 mars 1888 et signé le 14 mars 1888 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés le MARDI, 24 avril 1888, à 10:30 A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certaine portion de terre, située dans la Sixième District de la Nouvelle-Orléans, Ilet No 50, nouvelle numérotage, par les rues Valence, Cadiz et Willet et le Fleuve, mesurant cent vingt pieds de face à la rue Water, la ligne façade sur le Fleuve, cent vingt et quatre pieds sur la ligne qui le sépare avec la balance du dit ilet, la même taq de sur la rue Cadiz, ensemble avec droits d'air et de servitude.

Acquis par E. R. Chevalier par acte en partage avec John T. Michel, conformément à un acte passé pardevant E. Cornwegan, notaire, en date du 31 décembre 1870, dûment enregistré au bureau des transferts livre 98, folio 310.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.
18 avril—18 25—mai 2 9 16 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Graver.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,930—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 16 mars 1888 et signé le 4 avril 1888 à moi adressée par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 mai 1888, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient, y compris les droits, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'Ilet numéro vingt, borné par les rues Urquhart, Villeré, (anciennement Gibrol), Féliciana et Clouet, désignés par les numéros huit et neuf, contigus l'un à l'autre, et mesurant chacun, trente et un pieds de face à la rue Clouet, sur une profondeur de cent dix sept pieds quatre pouces six lignes, entre lignes parallèles.

Acquis par Jacob Burger de William Johnson d'après un acte passé pardevant André Doriocourt, jr. notaire, le 22 décembre 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme la propriété de Jacob Burger.

Conditions—Cette crière étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus fort et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit. L'acquéreur fournissant un bon avec sûreté bonne et solvable, portant intérêt au taux de 8 0/0 par an de la date de la vente et hypothèque spéciale sur la dite propriété jusqu'à paiement final. Le prix sera réduit du montant de son enchère et paiera comptant les frais d'impressions, du shérif, du greffier, etc., soit environ cent cinquante piastres; et de plus les taxes d'Etat, de paroisse et municipales sur la dite propriété, s'élevant à environ vingt piastres.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11avril—11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une chaîne splendide pour un placement sûr et rémunérateur.

Vente par le Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Un lot de valeur et bâtisses et améliorations sur Gravier entre la rue Carondelet, de la rue à l'arrière étant la rue Lafayette:

Dans l'affaire de la succession de James Regan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 23,210.—En vertu d'un jugement et ordre de vente, signés le 19 mars 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 avril 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Gravier, Tonti, Rocheblave et Lafayette et partie intégrante par les terres appartenant actuellement à John C. Potts, cependant que les parties qui a été acquise par Prosper Le Blanc de Mme Mary Jane Ellis et mesurant un acre de face sur une profondeur de dix arpents et demi, suivant un acte de Henry Grow, notaire, en date du 15 juin 1860 et Olivier Marionneau par achat à l'encheres publique faite par le marshal des Etats Unis du District Est de la Louisiane le 1 avril 1882 en vertu d'un writ de saisie et vente à lui adressé par l'Honorable Cour de Circuit des Etats Unis du District Est de la Louisiane,